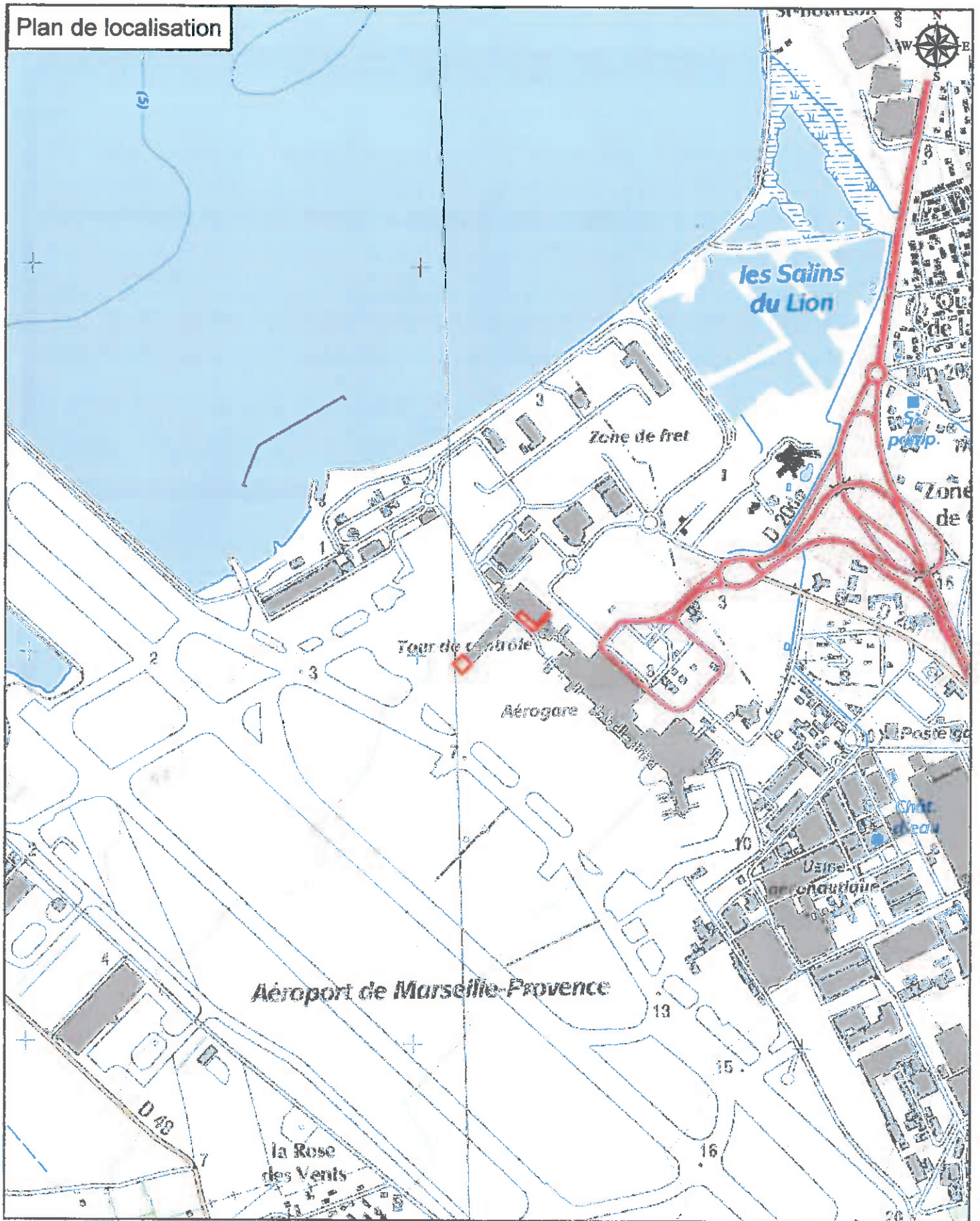


Plan de localisation



Légende:

 Perimetre projet

Sources : SC25 IGN

ARTELIA

Date: 27/04/2017

0 0,25 0,5 Km

Annexe 3 : photographies de la zone d'implantation



Vue globale de l'aéroport

Extension de la salle de livraison bagages



Extension de la jetée

Vue de MP2



Zone approximative de l'extension de la jetée

Vues de la jetée de MP2



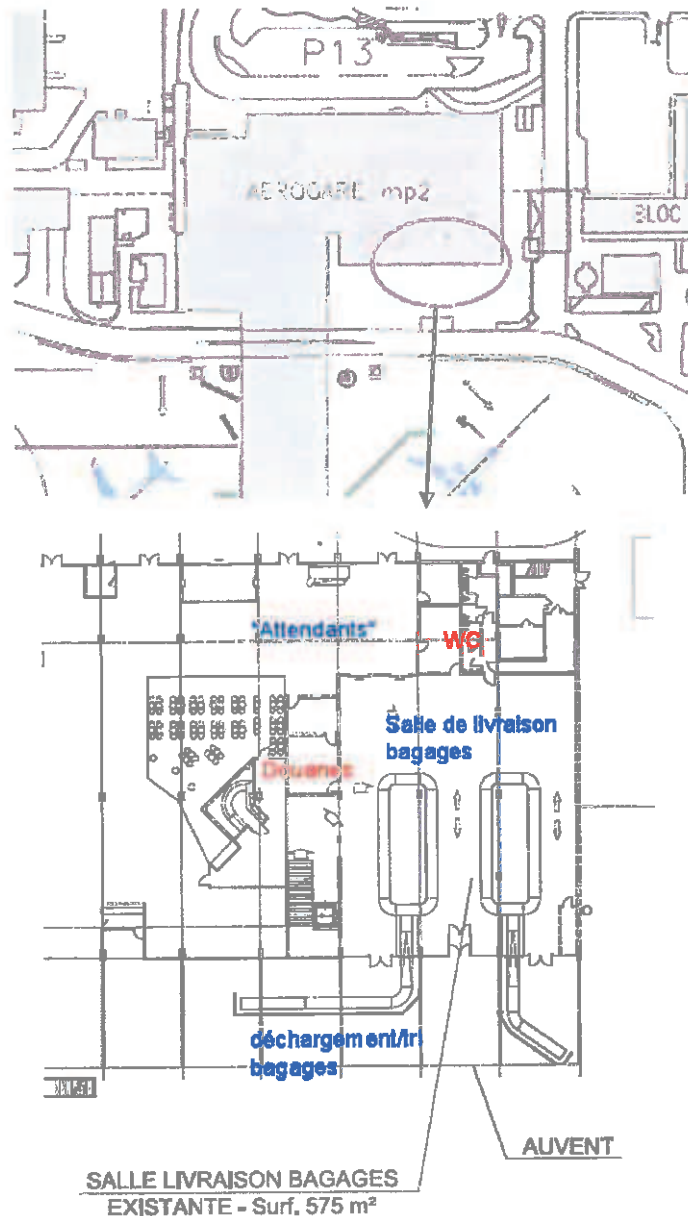
Vues de la jetée de MP2

Annexe 4 : Présentation du projet

EXTENSION DE LA SALLE DE LIVRAISON BAGAGES

Situation actuelle :

La salle de livraison des bagages actuelle située au rez de chaussée, d'une surface globale de 575 m² de plein pied est prévue pour traiter des passagers Schengen et Internationaux réunis dans une même salle. Les tapis sont dimensionnés pour permettre le traitement de deux avions en simultané. Les deux tapis existants totalisent un linéaire de dépose côté passager d'environ 70 mètres pour une longueur de dépose bagages côté déchargement d'environ 22 mètres.



Situation projetée :

Le projet prévoit l'extension de la salle de livraison des bagages afin de l'agrandir de manière optimale (en première approche, le potentiel permettrait d'arriver à environ 1 200 m² au total).

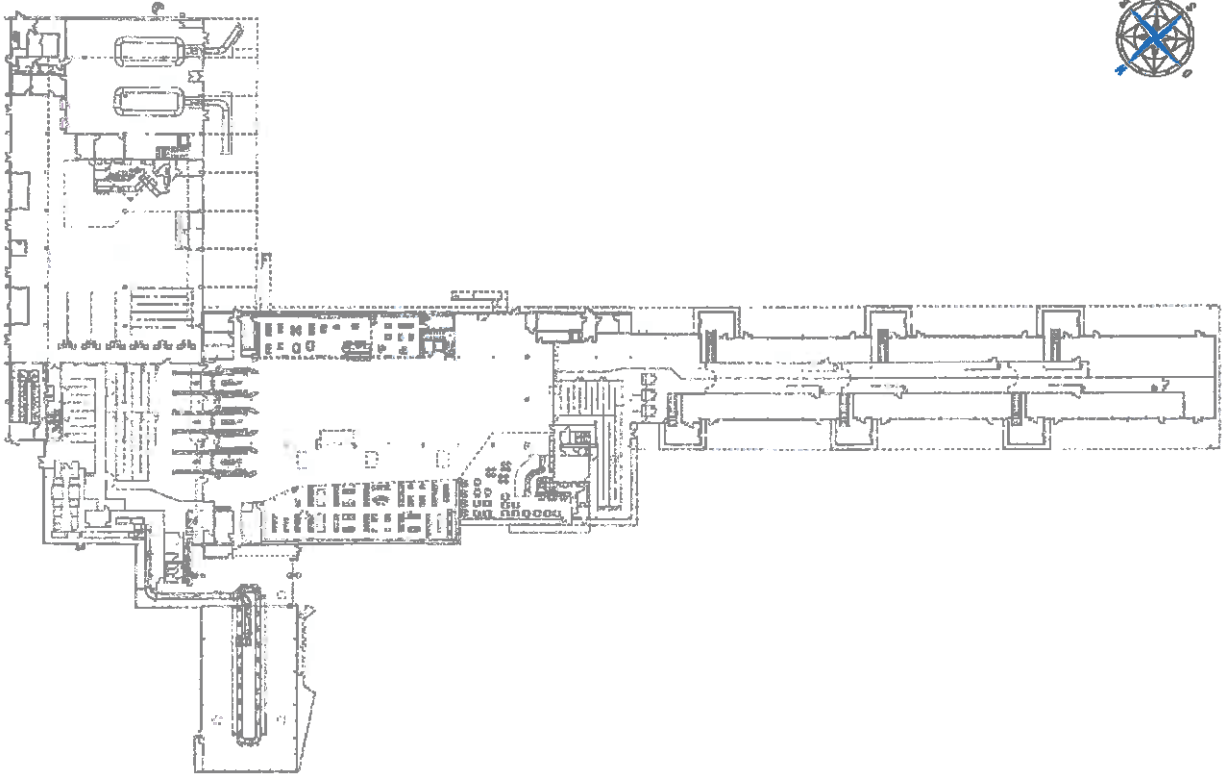
L'agrandissement de la zone de livraison bagages consiste en la construction d'une extension de la salle existante avec déplacement des deux tapis de livraison bagages en place et l'ajout d'un troisième tapis de livraison bagages.

EXTENSION DE LA JETEE

Situation actuelle :

La partie du bâtiment mp² utilisée pour l'embarquement et le débarquement des passagers est composée d'une jetée du type « marche en avant » sur deux niveaux, avec :

- au rez de chaussée, un couloir central qui dessert 6 salles d'embarquement principales d'environ 140 m² chacune et une plus petite pour les départs aux large.
- à l'étage, avec un accès depuis le rez de chaussée « côté piste » :
 - Un couloir vers la salle de livraison bagages pour les vols Schengen
 - Un couloir vers le contrôle à la frontière puis vers la salle de livraison bagages pour les vols internationaux



(Bâtiment mp² - Rez de chaussée)

Situation projetée :

Le projet d'agrandissement prévoit une extension du bâtiment dans le prolongement de la jetée existante sur deux niveaux, avec la création de deux grandes salles d'embarquement supplémentaires pour les passagers au départ et des couloirs de cheminement des passagers à l'arrivée. Le nombre total de grandes salles d'embarquement sera ainsi porté à 8.



Longueur et configuration à titre indicatif

POSTES AVIONS

Situation actuelle :

Six aires de stationnement avions affectées à mp² (47A, 47C, 47E, 48A, 48C & 48E) sont situées autour du bâtiment. Ces aires sont dimensionnées pour accueillir des avions jusqu'au type C, avec arrivées et départs des aéronefs en autonome et traitement des passagers en «faux contact» (les passagers se rendent directement à pied de l'aérogare à l'avion et inversement).



CAPACITE DES POSTES

Poste 48A

- ✈ B737-300, 400, 500, 600, 700, 800, 800W
- ✈ A319, 318, 321
- ✈ F100
- ✈ CRJ-900

Poste 48C

- ✈ B737-600, 700, 800, 800W
- ✈ A319, 320, 321
- ✈ CRJ-900

Poste 48E

- ✈ Envergure ≤ 36m
- ✈ Longueur ≤ 39,3m

Poste 47A

- ✈ B737-600, 700, 800, 800W
- ✈ A319, 320, 321
- ✈ CRJ-900

Poste 47C

- ✈ B737-600, 700, 800, 800W
- ✈ A319, 320, 321
- ✈ CRJ-900

Poste 47E

- ✈ Envergure ≤ 36m
- ✈ Longueur ≤ 45,1m

Situation projetée

Le projet prévoit une augmentation de la capacité avec un ajout de deux postes avions. Cela portera le nombre total de postes avion dédiés à mp² à 8.

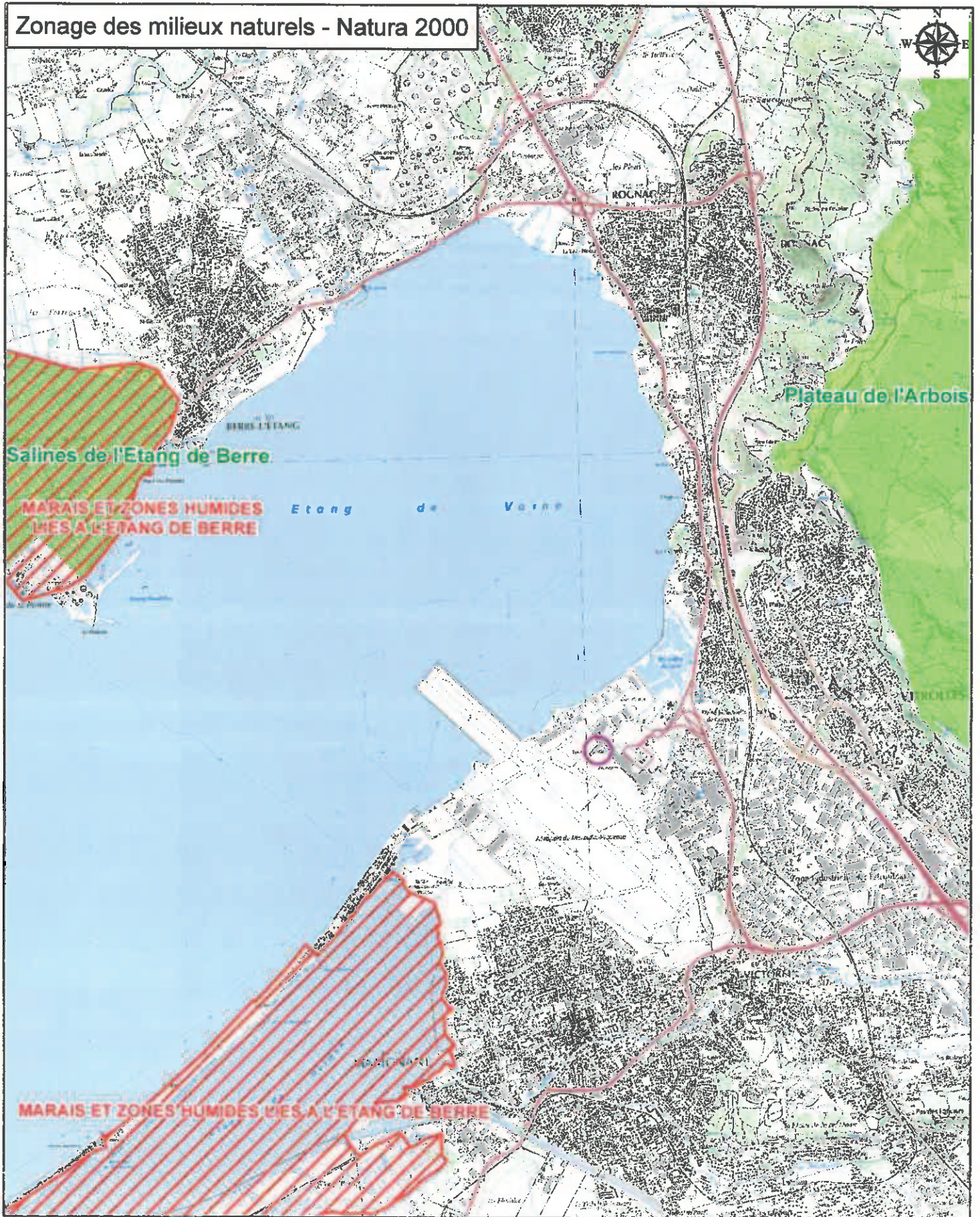
Localisation :

- Les 2 postes 47E et 48E actuellement placés devant l'extrémité de la jetée de mp² seront déplacés pour être alignés respectivement aux postes 47A/47C & 48A/48C.
- Les 2 nouveaux postes seront créés au bout de l'extension de la jetée mp²

Périmètre concerné par le projet



Zonage des milieux naturels - Natura 2000



Sources : SC25 IGN, DREAL Carmen

Légende:

-  Zone d'étude
-  DH ZSC
-  DO ZPS

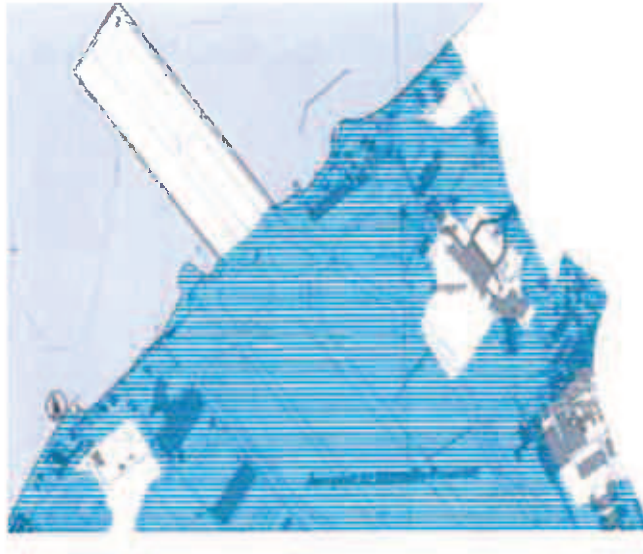
ARTELIA

Date: 27/04/2017

0 0,5 1 Km

Annexe 7 : risques naturels et technologiques

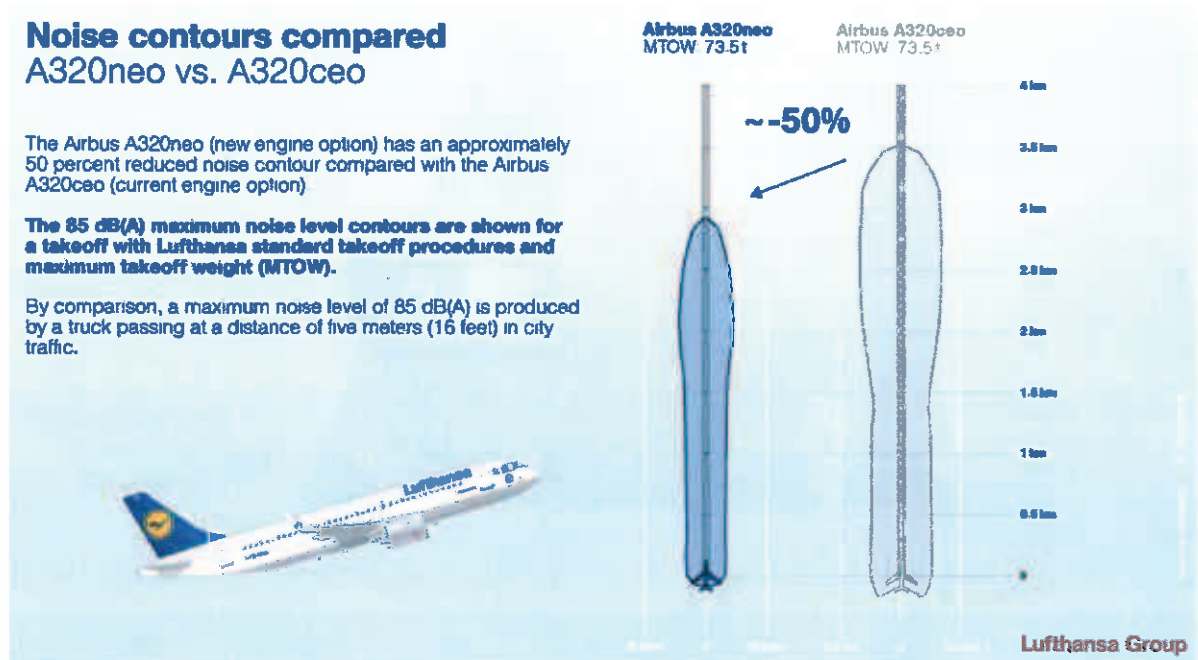
Extrait du plan de zonage relatif au risque de mouvement différentiel de terrain (PPR mouvements différentiels de terrain) :



Zone faiblement à
moyennement
exposée (B2)

Annexe 8 : Comparaison du bruit émis par un Airbus A320 courant et un Airbus A320 Neo

Une notice a été émise par le groupe Lufthansa pour comparer le bruit émis par l'Airbus A320 courant et l'A320 neo :



Cette notice met en évidence le fait que l'enveloppe d'impact sonore est de superficie 50% moins importante dans le cas du néo.

Annexe 9 : Actions menées par l'aéroport relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'aéroport s'est engagé dans l'Airport Carbon Accreditation. Entre 2013 et 2016, les émissions liées aux activités que maîtrise le gestionnaire aéroportuaire ont baissé de 23%.

De plus, le 400 hertz sera mis en place sur MP2 pour 2018. Cet équipement permet d'alimenter l'avion en escale par l'électricité et présente un double avantage sur le plan des émissions polluantes :

- permet de s'affranchir de l'utilisation des GPU (Ground Power Unit = groupes électrogènes mobiles fonctionnant au fioul) ;
- permet à l'avion de limiter l'utilisation de l'APU en escale (Auxiliary Power Unit = moteur auxiliaire de l'avion qui permet d'assurer la climatisation et l'apport d'énergie à l'avion pendant l'escale et fonctionnant au kérosène).

Ce projet permettra donc de limiter les émissions de GES pendant les escales des avions.